

# Les délais de préavis dans le gardiennage commencent-ils à courir le lendemain de la notification ?

## Réponse courte

Non. L'article 8 de la CCT Gardiennage et Sécurité 2026-2027 prévoit que les délais de préavis ne commencent à courir que du **quinzième ou du dernier jour du mois calendrier**. La notification peut donc intervenir à n'importe quelle date, mais le préavis ne débutera effectivement qu'à la prochaine échéance du 15 ou du dernier jour du mois, ce qui affecte le calcul des paliers d'ancienneté.

Cette règle est conforme au droit commun luxembourgeois et s'applique tant au préavis de l'employeur qu'à celui du salarié. En pratique, elle peut allonger significativement la durée effective de séparation puisqu'une notification faite le 16 du mois ne verra le préavis courir qu'à partir du dernier jour de ce même mois.

## Définition

La **prise de cours du préavis** désigne le moment à partir duquel le délai de préavis commence effectivement à s'écouler.

Dans le secteur du gardiennage, ce point de départ est fixé conventionnellement au quinzième ou au dernier jour du mois calendrier suivant la notification de la résiliation. Cette règle vise à harmoniser les fins de contrat avec les cycles mensuels de planification des services de sécurité.

## Questions fréquentes

### Comment indiquer la fin du contrat dans la lettre de résiliation du gardiennage ?

Indiquer explicitement la date de prise de cours du préavis (15 ou dernier jour du mois) et la date de fin de contrat calculée pour éviter tout litige ultérieur (CCT Gardiennage art. 8). Une lettre recommandée garantit la traçabilité de la notification.

### La règle de prise de cours s'applique-t-elle au préavis du salarié démissionnaire ?

Oui. La règle s'applique indifféremment que la résiliation émane de l'employeur ou du salarié (CCT Gardiennage art. 8). Elle est conforme au droit commun luxembourgeois et au Code du travail.

### La règle de prise de cours s'applique-t-elle en cas de résiliation pour faute grave ?

Non. En cas de résiliation pour faute grave, cette règle ne s'applique pas (CCT Gardiennage art. 8 et 12). La rupture peut être immédiate, sans préavis ni indemnité compensatoire de préavis.

### Les délais de préavis dans le gardiennage commencent-ils à courir le lendemain de la notification ?

Non. L'article 8 de la CCT Gardiennage et Sécurité 2026-2027 prévoit que les délais de préavis ne commencent à courir que du quinzième ou du dernier jour du mois calendrier suivant la notification.

### Quand commence le préavis si la notification est faite le 16 du mois ?

Le préavis ne commence à courir qu'à partir du dernier jour du même mois (CCT Gardiennage art. 8). Cette règle peut allonger significativement la durée effective de séparation par rapport à une notification faite le 14.

## Quelles durées de préavis selon l'ancienneté dans le gardiennage ?

Préavis employeur : 2 mois ( 5 ans), 4 mois (5 à 10 ans), 6 mois (? 10 ans). Préavis salarié : moitié, soit 1, 2 ou 3 mois (CCT Gardiennage art. 8). La prise de cours est au 15 ou dernier jour du mois.

## Conditions d'exercice

La prise de cours du préavis obéit à des règles précises.

Condition	Détail
Dates de prise de cours	Le 15 ou le dernier jour du mois calendrier
Notification	Peut intervenir à toute date
Préavis employeur (< 5 ans)	2 mois à compter de la prise de cours
Préavis employeur (5 à < 10 ans)	4 mois à compter de la prise de cours
Préavis employeur (? 10 ans)	6 mois à compter de la prise de cours
Préavis salarié	Moitié du préavis employeur (1, 2 ou 3 mois)

## Modalités pratiques

Le calcul du préavis effectif nécessite de croiser la date de notification et la règle de prise de cours.

Étape	Détail
Notifier la résiliation	Envoyer la lettre recommandée ou remettre en main propre
Identifier la prochaine échéance	Déterminer le prochain 15 ou dernier jour du mois
Calculer la fin du préavis	Ajouter la durée du préavis à la date de prise de cours
Exemple	Notification le 10 mars ? prise de cours le 15 mars ? fin le 15 mai (2 mois)
Exemple	Notification le 20 mars ? prise de cours le 31 mars ? fin le 31 mai (2 mois)

## Pratiques et recommandations

**Planifier** la date de notification en tenant compte de la règle de prise de cours au 15 ou au dernier jour du mois, afin de maîtriser la date effective de fin de contrat.

**Indiquer** explicitement dans la lettre de résiliation la date de prise de cours du préavis et la date de fin de contrat calculée, pour éviter tout litige ultérieur.

**Anticiper** l'impact sur la planification des services, car un décalage de quelques jours dans la notification peut repousser la fin du contrat d'un demi-mois et retarder la procédure de rupture du contrat.

**Vérifier** l'ancienneté exacte du salarié au moment de la notification pour déterminer le palier de préavis applicable, car c'est cette date qui fixe la durée du préavis.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Art. 8 CCT Gardiennage 2026-2027</b>	Prise de cours du préavis au 15 ou dernier jour du mois
<b>Art. 8 CCT Gardiennage 2026-2027</b>	Durées de préavis par palier d'ancienneté
<b>Art. <u>L.124-3</u> du Code du travail</b>	Dispositions légales sur le préavis

La règle de prise de cours au 15 ou au dernier jour du mois est identique à celle prévue par le Code du travail luxembourgeois. Elle s'applique indifféremment que la résiliation émane de l'employeur ou du salarié. En cas de résiliation pour faute grave, cette règle ne s'applique pas.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.